



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
7 août 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

New York, 10-14 septembre 2007

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Nicaragua**

Assistance proposée : 25 millions de dollars, dont
8 millions à prélever sur le budget
ordinaire et 17 millions à rassembler
grâce à des modalités de
cofinancement et/ou provenant
d'autres ressources, dont le budget
ordinaire

Période du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Septième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars É.-U.)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé procréative	2,05	13,0	15,05
Population et développement	4,20	1,5	5,70
Égalité des sexes	1,00	2,5	3,50
Coordination du programme et assistance	0,75	–	0,75
Total	8,00	17,0	25,00



I. Analyse de la situation

1. Le Nicaragua est le pays le plus vaste d'Amérique centrale. Sa population, estimée à 5,1 millions, se répartit de manière inégale entre les diverses régions du pays. Avec un PIB par habitant de 850 dollars, le Nicaragua est le deuxième pays le plus pauvre d'Amérique latine, la répartition des richesses et des revenus étant fortement inégale entre les zones urbaines et rurales. La consommation nationale est répartie comme suit : 47 % au quintile le plus aisé, et 6 % seulement au quintile le plus pauvre.

2. Un nouveau gouvernement est entré en fonctions en janvier 2007; ses priorités consistent à lutter contre la faim et la pauvreté, à garantir le libre accès universel à l'enseignement et aux soins de santé et à promouvoir la participation des citoyens au processus décisionnel. Le Gouvernement est en train d'étudier le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le plan de développement national.

3. La baisse du taux de fécondité a induit des changements considérables dans la structure par âge de la population. En 2005, le coefficient de dépendance est passé de 0,95 à 0,72. Néanmoins, le Nicaragua n'est pas encore en mesure de tirer parti de la transition démographique.

4. L'émigration à l'étranger a des répercussions positives pour le pays, les fonds rapatriés par les émigrés représentant 16 % du PIB.

5. L'indice synthétique de fécondité a été ramené de 4,9 enfants par femme en 1995 à 2,9 enfants par femme en 2005. Il existe cependant des disparités entre les acteurs géographiques, où l'indice varie de 2,6 à 5,6 enfants par femme, et sur le plan économique, où l'indice est de 5,2 enfants par femme dans le quintile inférieur et de 2,1 enfants par femme dans le quintile supérieur. L'indice synthétique de fécondité chez les jeunes adultes est de 119 naissances pour 1 000 femmes, les adolescentes représentant 20 % de l'ensemble des naissances.

6. Le taux moyen de prévalence de méthodes anticonceptionnelles modernes est de 69 %, ce taux étant toutefois plus bas dans les zones rurales (60 %), ce qui témoigne de déficiences dans l'accès aux services de planification familiale, et de la nécessité de réduire l'écart entre les taux de fécondité réel et souhaité.

7. Il est nécessaire de revoir les programmes scolaires d'éducation sexuelle : les jeunes adultes ont un accès limité aux services d'information et de santé procréative en raison d'obstacles socioculturels importants.

8. En 2005, le Gouvernement estimait le taux de mortalité maternelle à 89,6 décès pour 100 000 naissances vivantes. Toutefois, de nombreux décès ne sont pas enregistrés. Il existe en outre de grandes disparités régionales, sociales et ethniques à cet égard. Ainsi, le taux de mortalité maternelle parmi les populations d'ascendance africaine et les autochtones de la côte des Caraïbes est 2,1 fois plus élevé que le taux national. [Dans les zones rurales,] 43 % des femmes primipares accouchent en présence de personnel médicalisé, contre 95 % dans les zones urbaines. Les adolescentes représentent un tiers de l'ensemble des décès maternels. Les urgences obstétricales, le manque de consultations prénatales de qualité et un accès limité aux services de soins de santé sont les causes principales de la morbidité et de la mortalité maternelles et périnatales.

9. L'incidence annuelle des cas déclarés de VIH a triplé au cours des six dernières années et a tendance à croître parmi les femmes. Toutefois, d'innombrables cas de VIH ne sont pas recensés. L'accès aux tests de dépistage volontaires est limité et l'utilisation du préservatif est peu fréquente en raison de facteurs culturels. Quarante-huit pour cent des cas enregistrés concernent le groupe d'âge 10-29 ans.

10. Les inégalités entre les sexes perdurent. Malgré certains progrès, les droits de la femme ne sont pas pleinement incorporés dans la législation nationale. La plupart des femmes travaillent dans le secteur non structuré de l'économie et ont des revenus inférieurs au prix d'un panier de produits alimentaires de première nécessité. Leur accès à la protection sociale est restreint et leurs revenus sont inférieurs de 30 % en moyenne à ceux des hommes. Le Parlement ne comprend que 18 % de femmes, ce qui traduit un recul par rapport aux législatures précédentes. La violence à l'encontre des femmes constitue un problème social d'envergure. Près de 30 % des femmes vivant maritalement signalent avoir subi des violences sexuelles ou physiques de la part de leur concubin.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

11. Le FNUAP a lancé son premier programme de coopération avec le Nicaragua dans le milieu des années 70. Le sixième programme de pays (2002-2006) s'élevait à 18 millions de dollars (5,5 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 12,5 millions sur d'autres ressources). Le FNUAP et le Gouvernement ont prolongé le programme de pays jusqu'en 2007 afin d'harmoniser les cycles de programmation des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement et de les aligner sur les cycles électoraux des pays.

12. Dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le bureau de pays a appuyé sur les plans technique et financier l'approche sectorielle en matière de santé, ainsi que le Fonds pour l'égalité entre les sexes et les droits en matière de santé sexuelle et procréative. Des ressources supplémentaires ont ainsi été mobilisées à l'appui des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

13. Grâce à ses campagnes de sensibilisation, à ses efforts pour favoriser la concertation et des partenariats renforcés avec des personnalités politiques et de la société civile, le FNUAP a largement contribué à la formulation de plusieurs cadres juridiques, programmatiques et sectoriels de la CIPD. Un certain nombre de points faibles ont été constatés en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de pays, l'allocation de ressources appropriées et la mise en place de mécanismes participatifs de suivi et d'évaluation.

14. Le FNUAP a apporté un appui logistique et financier au recensement de 2005, en validant et en diffusant ses résultats et en encourageant le Gouvernement, les donateurs et les médias à s'y référer.

15. Le FNUAP a aidé la police et l'armée à intégrer dans leurs programmes de formation des sujets comme la santé procréative et les droits qui en découlent, la problématique hommes-femmes et la prévention des maladies sexuellement

transmissibles, du VIH/sida et des violences familiales. En outre, le FNUAP a présidé le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida, qui a contribué à coordonner les travaux de la Commission nationale sur le VIH/sida et des organismes des Nations Unies, ainsi qu'à promouvoir les droits des personnes touchées par le VIH/sida.

III. Programme proposé

16. Le programme proposé repose sur les priorités identifiées dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), tout en tenant compte des priorités nationales, des objectifs du Millénaire pour le développement, du programme d'action de la CIPD et du projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011.

17. Le programme de pays, qui adopte une approche sexospécifique dans le cadre général de la promotion des droits de l'homme, comprend trois volets : a) la santé procréative; b) la population et le développement; et c) la condition féminine. Les stratégies envisagées sont les suivantes : a) participation aux processus d'harmonisation et d'alignement dans les secteurs des soins de santé, de la problématique hommes-femmes et de la statistique; b) concertations politiques visant à ce que les questions examinées par la CIPD figurent à l'ordre du jour des pouvoirs publics; c) renforcement des capacités, axé sur les régions autonomes et des municipalités pilotes; d) renforcement des alliances stratégiques et mobilisation de partenaires sociaux, politiques et financiers; e) campagnes de sensibilisation et de communication; f) mise au point d'interventions fondées sur des données factuelles; g) coordination interorganisations et intersectorielle; et h) interventions à l'échelon tant national que local.

Composante santé procréative

18. La composante santé procréative, alignée sur les priorités établies par le PNUAD, les objectifs du Millénaire pour le développement et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, vise à ce que le Gouvernement et la société civile garantissent et favorisent l'exercice universel et sexospécifique des droits à l'éducation sexuelle, à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative.

19. *Produit 1 : amélioration de la qualité des soins de santé sexuelle et procréative axés sur la planification de la famille, la réduction du taux de mortalité maternelle, la prévention du cancer du col de l'utérus et des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH et le sida, priorité étant donnée aux adolescents, aux jeunes adultes, aux femmes, à la participation des hommes, ainsi qu'aux régions autonomes et aux municipalités les plus démunies.* Pour ce faire, le FNUAP : a) appuiera la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de santé sexuelle et procréative dans le cadre d'un programme sanitaire intégré; b) appuiera l'intégration de la santé sexuelle et procréative et d'une approche sexospécifique dans l'ensemble du secteur de la santé; c) apportera un soutien financier et logistique au programme pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative, y compris un programme de planification complète du préservatif; et d) renforcera la demande de soins de santé sexuelle et procréative et de services de prévention du VIH de qualité.

20. *Produit 2 : renforcement des moyens dont disposent la société civile, les communautés et les services sanitaires pour améliorer la santé sexuelle et*

procréative et réduire la morbidité et la mortalité maternelles, l'accent étant mis sur les régions autonomes et sur les municipalités et groupes de population les plus touchés par l'exclusion. Pour ce faire, le FNUAP devra : a) encourager la coordination intersectorielle avec des personnalités clefs; b) renforcer les organisations de la société civile; c) prêter attention à l'impact des facteurs socioculturels sur les conditions d'accouchement; d) développer les capacités des prestataires de services et des responsables locaux; e) accroître le nombre de foyers d'hébergement préaccouchement; f) veiller à la mise en pratique des protocoles de soins obstétricaux d'urgence; et g) renforcer les capacités de certains établissements en matière de santé procréative et sexuelle en leur fournissant le matériel et les produits nécessaires.

21. *Produit 3 : renforcement des capacités nationales, régionales et locales en matière de sensibilisation à la santé procréative et aux droits y relatifs.* Le FNUAP aidera le Ministère de l'éducation, d'autres organismes gouvernementaux et la société civile à : a) intégrer l'éducation sexuelle, les droits en matière de procréation et la prévention des violences à motivation sexiste dans les programmes d'enseignement officiels et autres; et b) former des conseillers d'orientation et des médiateurs.

22. *Produit 4 : acquisition de compétences pratiques, notamment par les adolescents et les jeunes adultes des municipalités choisies, permettant aux Nicaraguayens d'exercer leurs droits en matière de procréation.* Pour ce faire, le FNUAP appuiera : a) l'élargissement des possibilités pour les Nicaraguayens d'être des citoyens actifs; b) l'acquisition de compétences pratiques; et c) un travail intersectoriel à l'échelon local.

Composante population et développement

23. Les réalisations escomptées au titre de cette composante correspondent aux objectifs du PNUAD en ce qu'elles visent à améliorer la formulation, l'application et le suivi des politiques nationales, ainsi qu'à renforcer le système statistique national. Il s'agit en effet de promouvoir : a) l'incorporation de la dynamique de la population, de la problématique hommes-femmes et des questions de santé procréative dans les politiques nationales et les programmes sectoriels et d'atténuation de la pauvreté; et b) la production, la diffusion et l'utilisation par les institutions nationales et les organisations non gouvernementales (ONG) de données ventilées par sexe relatives à la dynamique de la population, à l'égalité hommes-femmes, à la santé sexuelle et procréative et aux jeunes adultes. La composante population et développement comporte trois produits.

24. *Produit 1 : renforcement de la capacité des pouvoirs publics et de la société civile, aux niveaux national et local, d'inclure la dynamique de population (notamment l'émigration et l'urbanisation), les droits en matière de procréation et l'égalité entre les sexes dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques gouvernementales, des plans d'atténuation de la pauvreté et des cadres de dépenses.* Pour ce faire, le FNUAP facilitera : a) l'élaboration et la diffusion de données fondées sur des preuves scientifiques favorisant des concertations politiques de haut niveau; b) la mise à profit des avantages de la transition démographique; c) l'instauration de mécanismes permettant de suivre l'incorporation de la dynamique de la population, des droits en matière de procréation et de l'égalité des sexes dans les politiques

gouvernementales; d) la formation d'experts des questions de développement et de population aux niveaux national et local; et e) la mise en place de systèmes locaux d'information géographique.

25. *Produit 2 : volonté et capacités renforcées, parmi les adolescents, les jeunes adultes et les institutions pilotes, de formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques gouvernementales concernant les adolescents et les jeunes adultes ainsi que de recourir à des dispositifs de suivi social.* Pour y parvenir, le FNUAP s'emploiera à : a) encourager la réalisation d'études; b) appuyer la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques spécifiques; c) appuyer les campagnes de sensibilisation; et d) renforcer la participation des adolescents et des jeunes adultes au dialogue politique, ainsi que leur capacité à exercer une influence positive sur les politiques gouvernementales.

26. *Produit 3 : capacité accrue du système statistique national de produire, analyser et diffuser des données sociodémographiques, ainsi que d'en promouvoir l'utilisation et de suivre les progrès accomplis aux niveaux national et local par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement.* Pour ce faire, le FNUAP : a) appuiera les activités et les études menées à l'issue du recensement et s'emploiera à améliorer la tenue des registres statistiques; et b) plaidera et œuvrera en faveur d'une approche sectorielle pour développer et financer le système statistique national.

Composante condition féminine

27. La réalisation escomptée au titre de cette composante est axée sur : a) intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les programmes d'envergure, nationale ou locale, y compris ceux visant les régions autonomes; et b) la prise en compte des pratiques socioculturelles afin de permettre aux femmes d'exercer leurs droits, en particulier ceux touchant à la procréation. La composante condition féminine est alignée sur les priorités établies par le PNUAD en matière de gouvernance, les objectifs du Millénaire pour le développement et les droits sociaux.

28. *Produit 1 : renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et de la société civile à promouvoir, garantir et contrôler les cadres juridique, financier et politique concernant l'égalité des sexes et les droits des femmes et des adolescentes, en particulier en matière de procréation.* À cette fin, le FNUAP s'est fixé pour tâches : a) de renforcer l'Institut nicaraguayen de la femme et d'autres organismes chargés d'exécuter, de suivre et d'évaluer le programme national en faveur de l'égalité des sexes et la politique s'y rapportant; b) de contribuer à la mise en place d'un système national de suivi de la condition féminine et des indicateurs de santé procréative; c) de promouvoir l'application et le suivi des conventions internationales pertinentes; d) d'encourager l'adoption de politiques permettant aux femmes de concilier travail et maternité; et e) de mettre l'accent sur les nouvelles modalités d'aide, comme le Fonds pour l'égalité entre les sexes et les droits en matière de santé sexuelle et procréative, et sur l'intérêt d'une approche sectorielle.

29. *Produit 2 : au sein des municipalités choisies, renforcement de la capacité des femmes à agir pour se libérer de la pauvreté et élargir l'éventail des possibilités qui leur sont ouvertes en matière de contribution économique et de procréation.* Pour ce faire, le FNUAP : a) appuiera l'élaboration de plans et de budgets appropriés dans les régions autonomes et les municipalités pilotes; b) veillera à ce que les femmes

participent aux processus locaux de planification; et c) sensibilisera la population des municipalités choisies à la nécessité d'associer microcrédit, formation, et services de santé sexuelle et procréative, selon une approche intégrée.

30. *Produit 3 : renforcement de la capacité des organismes publics et de la société civile à prévenir, traiter et suivre les actes de violence sexiste.* Pour y parvenir, le FNUAP : a) appuiera le programme national pour la prévention et le traitement de la violence sexiste; b) encouragera les hommes à participer aux programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes; et c) contribuera à la prévention, au traitement et au suivi de la violence sexiste au sein des municipalités choisies.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

31. Pour mettre en œuvre ce programme, le FNUAP appliquera une méthode de gestion axée sur les résultats. Le Fonds et le Gouvernement évalueront l'exécution du programme conformément au plan de suivi et d'évaluation du PNUAD. Avec leurs partenaires et le Secrétariat technique du Président, le Ministère des affaires étrangères et le FNUAP mettront en place un comité de gestion chargé de superviser les activités et de fournir des orientations stratégiques. Le Gouvernement et le FNUAP effectueront des visites de contrôle et dresseront chaque année un bilan des réalisations.

32. Pour mettre en œuvre le programme de pays, le FNUAP et le Gouvernement emploieront la modalité d'exécution nationale et, chaque fois que possible, la procédure harmonisée de transfert de ressources en espèces. L'équipe d'appui technique aux pays du FNUAP ainsi que des consultants nationaux fourniront un soutien technique.

33. Le bureau du FNUAP au Nicaragua compte un représentant, un représentant adjoint et du personnel technique ou d'appui recruté sur le plan national. Le FNUAP affectera des fonds du programme au recrutement de personnel technique et d'appui supplémentaire de façon à renforcer les capacités du bureau et conformément aux nouvelles modalités d'aide et aux efforts de réforme de l'ONU. Le FNUAP a déjà entrepris de mobiliser des ressources autres que les ressources de base aux fins du programme.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Nicaragua

Priorités nationales : Droit à la santé, à l'alphabétisation, à l'éducation et à l'eau

Résultats escomptés du PNUAD : Garantie des droits sociaux pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Santé de la procréation	<p><i>Résultat 1 :</i></p> <p>Le Gouvernement, avec la société civile, garantit et promeut l'exercice du droit à des services de santé sexuelle et procréative axés sur les sexospécificités</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse du taux de grossesse chez les adolescentes • Baisse du nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adolescents et les jeunes adultes • Pourcentage accru de centres de soins mettant en œuvre les priorités nationales relatives à la santé sexuelle et procréative • Fréquentation accrue des établissements offrant des services obstétricaux élémentaires et d'urgence • Augmentation des fonds publics consacrés aux soins de santé procréative 	<p><i>Produit 1 :</i> Services de santé sexuelle et procréative de meilleure qualité axés sur les régions autonomes, et les municipalités les plus démunies et s'adressant en priorité aux adolescents, aux jeunes adultes et aux femmes, tout en encourageant la participation des hommes, de façon à promouvoir la planification de la famille, à réduire la mortalité maternelle, à prévenir le cancer du col de l'utérus et les maladies sexuellement transmissibles (y compris le VIH et le sida)</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des patients en augmentation, y compris parmi les adolescents et personnes infectés par le VIH • Mise en œuvre des protocoles relatifs à la qualité des soins • Élargissement de la couverture des soins de santé sexuelle et procréative • Augmentation des ressources allouées aux services de santé sexuelle et procréative grâce à l'approche sectorielle <p><i>Produit 2 :</i> La société civile, les communautés et les services de santé sont davantage en mesure d'améliorer la santé sexuelle et procréative et de réduire la morbidité et la mortalité maternelles en mettant l'accent sur les régions autonomes, et les municipalités et personnes les plus démunies.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de commissions locales de lutte contre la mortalité maternelle en activité • Nombre de foyers d'hébergement préaccouchement dûment équipés • Augmentation du nombre d'établissements offrant des services obstétricaux élémentaires et d'urgence par tranche de 500 000 habitants 	<p>Ministères de l'éducation et de la santé; municipalités; forces de police et académies militaires; Institut national de l'information au développement; Centre national de promotion en matière de santé; secrétariat technique du Président; Institut de la jeunesse</p> <p>Institutions de Bretton Woods; organismes des Nations Unies</p> <p>Donateurs; presse; ONG choisies</p>	<p>15 050 000 dollars (2 050 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 13 millions de dollars à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
		<p><i>Produit 3</i> : Capacités nationales, régionales et locales renforcées aux fins de la mise en œuvre de la politique de sensibilisation et d'information sur la santé procréative et les droits y relatifs</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'établissements scolaires inscrivant dans leurs programmes les questions de population, l'éducation sexuelle et la santé procréative • Pourcentage d'enseignants formés en matière de démographie, d'éducation sexuelle et de santé procréative • Pourcentage d'écoles disposant d'un service de soutien psychologique <p><i>Produit 4</i> : Les habitants, notamment les adolescents et les jeunes adultes, des municipalités choisies, ont acquis des compétences pratiques leur permettant de faire valoir leurs droits en matière de procréation.</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de municipalités et d'organismes locaux allouant des fonds à des programmes communautaires et locaux relatifs à la santé sexuelle et procréative • Nombre d'adolescents et de jeunes adultes à la tête d'activités 		
Priorités nationales : a) relance de la croissance économique; lutte contre la malnutrition, la faim et la pauvreté; b) énergie, protection de l'environnement et assainissement de l'eau; et c) système national de statistique				
Résultats escomptés du PNUAD : Formulation, mise en œuvre et suivi de politiques nationales adéquates et renforcement du système national de statistique				

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Population et développement	<p><i>Résultat 1</i> :</p> <p>Incorporation de la dynamique de la population, de l'égalité des sexes et de la santé procréative dans les politiques nationales, les programmes d'atténuation de la pauvreté et les programmes sectoriels</p>	<p><i>Produit 1</i> : Meilleure capacité des institutions gouvernementales et civiles, aux niveaux national et local, tenir compte de la dynamique de la population (qui inclut notamment les migrations et l'urbanisation), des droits en matière de procréation et des sexospécificités aux stades de l'élaboration, de la mise en pratique, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales, des projets d'atténuation de la pauvreté et des cadres de dépenses</p>	<p>Présidence; Assemblée nationale; municipalités; conseils régionaux autonomes</p> <p>Universités; réseaux locaux de développement; secteur privé; ONG choisies</p> <p>Institut de la jeunesse; presse</p>	5,7 millions de dollars (4,2 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million de dollars à financer à l'aide d'autres ressources)

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau de cohérence entre les politiques gouvernementales et la dynamique de la population Politiques gouvernementales intégrant les objectifs du Millénaire pour le développement <p><i>Résultat 2 :</i> Production, diffusion et utilisation par les institutions publiques et les ONG de données détaillées sur la dynamique de la population, l'égalité entre les sexes, la santé sexuelle et reproductive et les adolescents</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité supérieure des informations Taux d'utilisation des informations 	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de fonctionnaires et d'experts ayant les connaissances et les compétences nécessaires pour intégrer la dynamique de la population dans les politiques nationales, les projets de diminution de la pauvreté et les cadres de dépenses Pourcentage accru du budget national, régional ou local consacré aux questions de population Nombre accru de municipalités intégrant des questions de population dans la planification à l'échelon local <p><i>Produit 2 :</i> Engagement et capacité renforcés des adolescents, des jeunes adultes et d'institutions pilotes d'assurer la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques gouvernementales touchant les adolescents et les jeunes et de mener des activités de suivi social</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité renforcée de l'Institut de la jeunesse Nombre et type de mécanismes de suivi utilisés par les jeunes adultes Nombre et type de partenariats appuyant l'adoption de politiques spécifiques pour les jeunes adultes <p><i>Produit 3 :</i> Système national de statistique plus apte à produire, analyser, diffuser et promouvoir l'information sociodémographique et à suivre les objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national et local</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la capacité institutionnelle Augmentation des crédits alloués à la production et à l'analyse de données, ainsi qu'à la diffusion des conclusions tirées Nombre et nature des rapports et des études à caractère national, local ou sectoriel portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement 	<p>Institutions de Bretton Woods; organismes des Nations Unies; donateurs</p>	

Priorités nationales : a) diminution de la pauvreté; et b) décentralisation, participation et bonne gouvernance

Résultats escomptés du PNUAD : a) bonne gouvernance; b) réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et c) garantie des droits sociaux

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Condition féminine	<p><i>Résultat 1 :</i></p> <p>a) Institutionnalisation de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et municipal et dans les régions autonomes; et</p> <p>b) Amélioration des pratiques socioculturelles afin de permettre aux femmes d'exercer leurs droits, notamment en matière de procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ratification du Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes • Diminution de l'incidence de la violence à l'égard des femmes • Au sein des municipalités choisies, augmentation de la participation des femmes à des projets de développement 	<p><i>Produit 1 :</i> Institutions publiques et société civile plus aptes à promouvoir, garantir et suivre les cadres juridiques, politiques et financiers relatifs à l'égalité des sexes et aux droits des femmes et des adolescentes, notamment en matière de procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage du budget des institutions compétentes alloué à la promotion des femmes • Réalisation d'évaluations de la condition féminine et mise en œuvre des recommandations en découlant • Mise à jour et application du programme et des lois en faveur de l'égalité des sexes <p><i>Produit 2 :</i> Au sein des municipalités choisies, multiplication des initiatives prises par des femmes pour sortir de la pauvreté et être en mesure d'exercer leurs droits économiques et en matière de procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets élaborés par des femmes pour diminuer la pauvreté • Nombre d'initiatives élargissant l'éventail de choix des femmes en matière de procréation et de contribution à l'économie <p><i>Produit 3 :</i> Institutions publiques et civiles en mesure de prévenir, de traiter et de suivre les violences sexistes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des crédits budgétaires alloués à la prévention et au traitement des violences sexistes • Application plus efficace des normes relatives aux violences sexistes 	Assemblée nationale; Secrétariat technique du Président; Institut nicaraguayen de la femme; gouvernements locaux choisis; forces nationales de police; organismes et mouvements pilotes de la société civile; presse Donateurs; institutions de Bretton Woods; organismes des Nations Unies	<p>3,5 millions de dollars (1 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 2,5 millions de dollars à financer à l'aide d'autres</p> <hr/> <p>Total pour la coordination et l'assistance au titre du programme : 750 000 dollars</p>